

Passage en vigilance ORANGE pour le risque feux de forêt

Au vu des conditions météorologiques attendues dans les prochains jours et en concertation avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS), Météo-France et l'association de défense des forêts contre les incendies (DFCI), Fabienne BUCCIO, la préfète de la Gironde a placé **le département en vigilance ORANGE (vigilance élevée / niveau 3 sur une échelle de 5) pour le risque d'incendies en forêt à compter du mercredi 13 juillet 2022 à 00h00, et ce jusqu'à nouvel ordre.**

Par conséquent et conformément au règlement interdépartemental de protection de la forêt contre l'incendie, **les mesures de restriction suivantes s'appliqueront dans les espaces exposés des communes* à dominante forestière du département à compter de cette date :**

- la circulation et le stationnement des véhicules à moteur seront interdits entre 14h et 22h sur les pistes forestières, chemins ruraux, chemins d'exploitation et pistes cyclables sauf pour les personnes autorisées ;
- les activités d'exploitation forestière, de travaux sylvicoles, de génie civil, de service, de carbonisation et de sciage seront suspendues entre 14h et 22h ;
- les activités ludiques et sportives seront interdites entre 14h et 22h à l'exception de celles exercées en base de loisirs et en périmètres de plans plages.

Par ailleurs, il est rappelé qu'il est interdit à l'intérieur des bois, des forêts et landes et ce, jusqu'à une distance de 200 mètres :

- d'utiliser du feu ;
- de fumer et de jeter tout débris incandescent ;

- de procéder à des incinérations de déchets verts et brûlages dirigés ;
- de pratiquer le camping isolé et le bivouac.

Enfin, compte tenu des risques aggravés de départs de feux générés par les tirs de feux d'artifices, le tir de tous feux d'artifices est interdit dans les communes à dominante forestière de la Gironde jusqu'à lundi 18 juillet 2022 à 8h00. Seuls les tirs de feux d'artifices effectués sur l'eau ou en direction de l'eau pourront être autorisés par les maires après analyse du risque réalisée avec l'appui du service départemental d'incendie et de secours.

La préfète appelle chacun à la plus grande vigilance. Ces règles de prudence doivent être respectées avec la plus grande rigueur.